

# COMMUNE DE TUCQUEGNEUX

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 AVRIL 2023 – 17H30

### **NOMBRE**

de conseillers en exercice : 19  
de présents : 14  
de votants : 18

**PRESENTS** : Mmes – Mrs - DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne – RIANI Carlo – GAYCHET Marie - PRUZSINA Françoise - STACHOWIAK Simon - NOCCHI Raymond –MICHALSKI Brigitte – MARTEAU Wioletta - SBERNARDORI Thierry - TAKACS Michel – FASANO Hervé - LIEVAIN Pierre-Olivier - KOCHANYJ Aline - SALON Aurélie

### **ABSENTS REPRESENTES :**

Mme DI CARO Céline donne pouvoir à Mr STACHOWIAK Simon  
Mr POTIER Marc donne pouvoir à Mme DELLA NOCE WAWRZYNIAK  
Mr KILIANSKI André donne pouvoir à Mr RIANI Carlo  
Mme BOEMO Sylviane donne pouvoir à Mr SBERNARDORI Thierry

### **ABSENTS EXCUSES :**

Mr CHMIEL Denis

**Madame Aurélie SALON est désignée secrétaire de séance**

La séance est ouverte à 17h40.

### 1) PROCES VERBAL SEANCE DU 23 JANVIER 2023

Le conseil est invité à se prononcer sur le PV de la dernière séance du conseil municipal.  
En l'absence de remarques, le PV de la séance du conseil municipal du 23 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

### 2) QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Information** : De nouveaux horaires du bureau de poste devaient être mis en place à compter du 3 avril 2023, mais finalement ce sera pour octobre ou novembre
- ❖ **Information** : Un nouveau boulanger devrait s'installer prochainement à TUCQUEGNIEUX, dans le local précédemment occupé par la boulangerie « Au fournil de César » sur le « Plateau ».

### 3) FONGIBILITE DES CREDITS

Il est proposé au conseil d'autoriser Madame Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Cela représente 171 300 € en fonctionnement et 34 100 € en investissement.

A l'unanimité, le conseil autorise Madame Le Maire à procéder à ces mouvements de crédits le cas échéant.

### 4) COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte de gestion présenté par Mr DUPON, comptable publique. Ce document rend compte du bilan et des opérations réalisées par la commune.

Un résumé de ce document est annexé à la présente. Une version complète est à votre disposition au bureau de la secrétaire générale.

A l'unanimité, le conseil adopte le compte de gestion 2022.

### 5) COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif de la **VILLE** pour l'exercice 2023 qui se traduit de la façon suivante :

**EXCEDENT d'investissement : 93 284,58 €**  
**EXCEDENT de fonctionnement : 444 516,13 €**  
**Soit un résultat de 537 800,71 €**

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 sera affecté au budget 2023 comme suit :

- 139 749,56 € à la section d'investissement à l'article 1068 (233 034,14 € (RAR) – 93 284,58 €)
- 304 766,57 € à la section de fonctionnement à l'article 002 (444 516,13 € - 139 749,56 €),

L'excédent d'investissement de 93 284,58 € sera porté à l'article 001 du budget 2023 « solde d'exécution de la section d'investissement ».

Un résumé de ce document est annexé à la présente. Une version complète est à votre disposition au bureau de la secrétaire générale.

Madame Le Maire sort de la salle, afin de laisser Monsieur STACHOWIAK, doyen de l'assemblée, présenter le compte administratif et de permettre le vote de celui-ci, qui est adopté à l'unanimité.

### 6) FISCALITE LOCALE 2023

Les conseillers municipaux sont invités à se prononcer sur les taux des taxes locales que sont la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. **Nouveauté 2023** : il faut également se prononcer sur un taux de taxe d'habitation (TH) qui est appliqué aux résidences secondaires et aux logements vacants.

TAXES	Taux actuels	Simulation	Simulation	Simulation	Simulation	Simulation
<b>Taxe d'habitation sur locaux vacants et résidences secondaires</b>	<b>12,37%</b>	<b>12,87%</b>	<b>13,63%</b>	<b>14,00%</b>	<b>14,38%</b>	<b>15,24%</b>
Foncière (bâti)	35,52%	36,96%	39,13%	40,21%	41,30%	43,48%
Foncière (non bâti)	49,69%	51,70%	54,74%	56,24%	57,78%	60,82%
Produit attendu	<b>816 963 €</b>	<b>850 000 €</b>	<b>900 000 €</b>	<b>924 730 €</b>	<b>950 000 €</b>	<b>1 000 042 €</b>

Madame Le Maire explique à l'assemblée, les difficultés financières de la Commune pour 2023, à cause essentiellement du coût du gaz.

A 16 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le conseil vote pour les taux de fiscalité suivants :

Taxe d'habitation : 12,87%

Taxe sur le foncier bâti : 36,96%

Taxe sur le foncier non bâti : 51,70%

## 7) BUDGET PREVISIONNEL 2023

Un détail du budget communal est annexé à la présente. Une version complète est à votre disposition au bureau de la secrétaire générale.

### Budget communal :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Investissement</b>	743 680,14 €	743 680,14 €
<b>Fonctionnement</b>	2 539 369,14 €	2 539 369,14 €
<b>Total</b>	3 283 049,28 €	3 283 049,28 €

Le budget prévisionnel 2023 est adopté à l'unanimité.

## 8) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, AU CCAS et A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Chaque année, la commune accorde un certain nombre de subventions aux associations locales qui en font la demande, ainsi qu'au CCAS et à la coopérative scolaire.

Une nouvelle association a été créée : L'AMICALE "DES ENFANTS DE MINEURS". Elle demande une subvention.

Les votes des montants aux associations sont les suivants :

- Association NATALIE : 75 000 €, à l'unanimité,
- Comité des Fêtes : 3 700 €, à l'unanimité,
- ASST : 4 000 €, à 15 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions,
- Basket Club de Tucquegnieux : 3 600 €, à 15 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,
- Ecole de Musique : 3 000 €, à 15 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,
- Impulsion Tucquenoise : 2 600 €, à 17 voix pour et 1 voix contre,
- Bike World Tucquegnieux : 1 500 €, à 13 voix pour et 5 voix contre,
- La Chaise Musicale : 1 700 €, à 17 voix pour et 1 voix contre,
- L'Amicale des Pompiers : 1 141 €, à l'unanimité,
- Les Gamins de Lebrun : 750 €, à 17 voix pour et 1 voix contre,
- La coopérative scolaire : 750 €, à 17 voix pour et 1 voix contre,
- FEP Tucquegnieux : 700 €, à 17 voix pour et 1 voix contre,
- Harmonie Municipale de Trieux : 630 €, à 17 voix pour et 1 voix contre,
- La Gaule Tucquenoise : 600 €, à 17 voix pour et 1 voix contre,
- Cercle Modélisme : 400 €, à 16 voix pour et 2 voix contre,
- Trans'Boulot : 400 €, à l'unanimité,
- UNC Tucquegnieux : 370 €, à l'unanimité,
- Jeunes Sapeurs Pompiers : 250 €, à l'unanimité,
- Are Thioissane : 200 €, à l'unanimité,
- La Marche Tucquenoise : 350 €, à 17 voix pour et 1 voix contre,
- Association des Donneurs de Sang : 120 €, à l'unanimité,
- Couarail : 100 €, à l'unanimité,
- Association Espoir et Vie : 80 €, à l'unanimité,
- Association La Croix Bleue : 50 €, à l'unanimité,
- GO-ELAN : 50 €, à l'unanimité,
- Association Départementale pour le Don d'Organes : 50 €, à l'unanimité,
- Secours Populaire : 50 €, à l'unanimité,
- Fédération Médailles, jeunesse et sport : 50 €, à l'unanimité,
- Comité de la Stèle de Valleroy : 50 €, à l'unanimité,
- FNATH : 50 €, à l'unanimité,
- Association Arc En Ciel : 50 €, à l'unanimité,
- Association Animavi : 50 €, à l'unanimité,
- Cercle Généalogique du Pays de Briey : 50 €, à l'unanimité moins une abstention,
- Association Histoire Industrielle : 50 €, à l'unanimité,
- Cercle d'Histoire de Tucquegnieux : 250 €, à 15 voix pour et 3 voix contre,
- Association des Enfants de Mineur « Histoire de Mine » : 250 €, à l'unanimité

## 9) PRISE EN CHARGE DES ILLUMINATIONS 2023 EN INVESTISSEMENT

Il est nécessaire de prendre une délibération, afin de décider de mettre les achats relatifs aux illuminations, ainsi que la pose et la dépose en investissement.

A l'unanimité, le conseil accepte de prendre en charge ces dépenses en investissement.

## 10) ATTRIBUTION DE COMPENSATION

La Commune doit se prononcer sur le montant fixé de **119 640 €**, à verser à la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut.

A l'unanimité, le conseil accepte de régler ce montant à l'intercommunalité.

## 11) JOBS D'ETE 2023

Comme tous les ans, la commune souhaite employer des jeunes Tucquenois pour travailler l'été. Le conseil doit se prononcer sur le nombre de postes à mettre en place, sur la durée des emplois et la date limite des candidatures.

A l'unanimité, le conseil décide d'ouvrir 8 postes de jobs d'été.

## 12) ECOLES

Actualité en ce qui concerne les écoles

La réactivité de la mairie est soulignée lors des conseils d'écoles, concernant les demandes de travaux dans les classes.

## 13) TRAVAUX

Point sur les travaux engagés.

Les travaux de la 3<sup>ème</sup> phase de rénovation du gymnase sont terminés.

Dix poteaux incendie ont été remplacés.

Le projet de travaux d'extension de l'école maternelle Louise Michel est actuellement à la phase d'analyse des offres.

Il y a plusieurs travaux à faire, mais un manque de financement. Il faudra donc réaliser en priorité les travaux relatifs à la sécurité, telles que les mises aux normes électriques.

## 14) VENTE D'UNE MAISON SISE 11 RUE DE LA TABLE

BATIGERE va vendre une maison sise 11, rue de la Table. Le conseil doit se prononcer sur cette vente.

A l'unanimité, le conseil se prononce favorablement sur cette vente.

## 15) CHASSE – BOIS – FORÊTS

Les baux de chasse arrivent à terme le 30 juin 2023. Actuellement sont loués :

- Bois La Dame : 79 hectares, 670 €/an

- Bois de Forté : 60 hectares, 590 €/an

Le conseil doit se prononcer sur le renouvellement de ces locations, leur durée et leur tarif.

A l'unanimité, le conseil décide de renouveler ces baux pour une durée de 6 ans, aux tarifs suivants :

- Bois La Dame : 79 hectares, 700 €/an

- Bois de Forté : 60 hectares, 615 €/an

## 16) LOCATION D'UN LOCAL POUR UNE ACTIVITE DE MICRO CRECHE (BAIL COMMERCIAL)

La société « Bébé d'Abord » a sollicité la mairie pour avoir un local, afin d'exercer une activité commerciale de micro-crèche. Il est proposé de louer l'ancien local « CMS » (bâtiment « LA POSTE »), d'une superficie de 146 m<sup>2</sup> et une cave de 30 m<sup>2</sup> pour un loyer de 680 € par mois. La première année, il est proposé de minorer le loyer à 580 € par mois.

A l'unanimité, le conseil accepte de louer ce local à la société « Bébé d'Abord » et autorise Madame Le Maire à signer le bail et tout document y afférent.

## 17) MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Après l'avis favorable du comité social territorial, en date du 27/03/2023, c'est au conseil de se prononcer sur la diminution du temps de travail hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, qui passe de 20h/semaine à 17h/semaine, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

A l'unanimité, le conseil accepte de modifier le nombre d'heures hebdomadaires de ce poste et de le passer à 17h/semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h28.

Marianne DELLA NOCE WAWRZYNIAK  
Maire de TUCQUEGNIEUX

Aurélien SALON  
Secrétaire de séance

